

CONNAITRE VOS DROITS DE PRISES EN CHARGE

Cet article est dédié à toutes les personnes qui sont :

- Esthéticienne
- Esthéticienne en devenir
- Prothésiste ongulaire
- Lash artist
- Masseuse bien-être
- Conseillère beauté bien-être

Vous souhaitez suivre une ou plusieurs formations, nous sommes présents à vos côtés pour vous accompagner vous guider dans vos démarches.

Conseil Formation Beauté reste actif sur les nouvelles prises en charges possible et actualisées régulièrement.

Cependant, il est important de prendre conscience que se former tout au long de sa vie professionnelle, reste un investissement.

Investir dans la formation c'est apprendre de nouvelles techniques, de nouveaux savoirs, mais il doit vous permettre de vous faire évoluer dans votre vie professionnelle, vous apporter une plus-value et par conséquent vous devez retrouver un retour sur investissement.

Selon votre profil, salariés, indépendants, en recherche d'emploi, vous pouvez prétendre à des aides et accompagnements, sous certaines conditions liées aux prises en charges des différents organismes collecteurs.

Afin de vous apporter des informations voici les sites que vous pouvez consulter :

- www.fafcea.com
- <https://www.opcoep.fr>
- <https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/definir-vos-besoins/choisir-votre-formation.html>